

C.M.S.E.A./S.E.R.A.D. « Les Prés de Brouck » 24 rue des Prés de Brouck-57100 THIONVILLE
Tél. : 03 82 53 27 19 – Fax : 03 82 53 94 04
Mail : les.pres.de.brouck@wanadoo.fr

Projet de service 2014 - 2019



SOMMAIRE

1. Genèse du projet

- a. Une réflexion issue de l'évaluation interne de la M.E.C.S. Les Prés de Brouck 2
- b. Une inscription dans le développement de dispositifs innovants d'accompagnement 3
- c. Les différents dispositifs S.E.R.A.D. sur le territoire mosellan 4
- d. Une démarche de rencontres, d'informations et de communication 5

2. Le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck

- a. Un protocole d'admission défini recherchant l'adhésion de la famille 6
- b. Une mise en place progressive du S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck 8
- c. Les enfants et familles accompagnés par le S.E.R.A.D. 10
- d. Les objectifs généraux du S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck 10
- e. Nos principes d'actions et d'accompagnement 11

3. L'action du S.E.R.A.D. auprès des familles et de leurs enfants

- a. Les interventions auprès de l'enfant et sa famille 12
- b. La gestion des urgences par le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck 14
- c. Les types d'intervention proposés par le S.E.R.A.D. Les prés de Brouck 15
- d. L'échange d'informations et les évaluations des situations au S.E.R.A.D. 19
- e. Notre réflexion pédagogique 20

Conclusion 23

S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck

1. Genèse du projet

a. Une réflexion issue de l'évaluation interne de la M.E.C.S. Les Prés de Brouck

L'évaluation interne de la M.E.C.S. les Prés de Brouck réalisée entre 2012 et 2013 a permis de multiples échanges, débats et questionnements au sein de l'institution, notamment en termes de perspectives d'accompagnement des usagers. En effet, en quête de moyens pour accompagner les retours en famille des enfants et adolescents à l'issue du placement, nous réfléchissions alors à la possibilité d'une continuité, d'une transmission et d'un relais progressif du travail entrepris auparavant aux familles par le biais d'une action soutenue post-placement à domicile. Et ce afin d'améliorer les chances de réussite du retour et du maintien de l'enfant dans son milieu naturel. En nous reposant sur les liens et réseaux solides noués avec et autour de l'enfant (parents, grands-parents, professeurs, famille élargie, spécialistes thérapeutiques et de santé, organismes d'insertion scolaire et professionnelle...), en mobilisant de nouveaux partenaires à même d'améliorer le tissu de lien social de l'enfant dans son environnement (travailleurs sociaux, clubs sportifs, associations...), nous pensions possible d'optimiser la fin du placement en institution par une intervention au domicile.

Notre réflexion était alimentée par plusieurs constats réalisés ces dernières années au sein de la M.E.C.S. :

- ✚ Des familles rencontrant toujours des difficultés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives à l'issue du placement de leur enfant. Faute de moyens et solutions pour préparer le retour au domicile, soit le placement en institution est reconduit, soit l'enfant retourne au domicile dans des conditions et un environnement familial qui n'ont que peu évolué.
- ✚ Des situations familiales trop dégradées pour qu'une aide éducative en milieu ouvert soit suffisante, mais pas assez pour qu'un placement à la M.E.C.S. soit nécessaire ou efficace. Traditionnellement, un enfant est l'objet soit d'un placement (famille d'accueil ou en établissement/service social ou médico-social) soit bénéficiaire d'une mesure dite d'A.E.M.O ou d'A.E.D. Cela a toujours été soit l'un soit l'autre. Dans de nombreux cas,

cette alternative convient bien à la problématique et au degré de difficulté de la situation familiale. Pourtant il arrive parfois qu'une prise de distance soit nécessaire sur quelques jours seulement ou encore qu'une alternance entre une partie de la semaine à la maison et telle fin d'après-midi ou telle soirée dans une petite structure collective soit pertinente. Voire que l'intervention des acteurs de la protection de l'enfance se fasse essentiellement au domicile sur des temps forts de la vie quotidienne de manière soutenue et fréquente.

- ✚ Certains jeunes en opposition à leur placement et mettant en place des comportements pouvant nuire à leur avenir (décrochage scolaire, manquements majeurs répétés...) voire à leur santé physique et/ou psychique. Ils n'acceptent pas la séparation de leur environnement familial et social, souvent par la présence au domicile du reste de la fratrie alors qu'eux sont placés en institution.
- ✚ Des situations familiales nécessitant un accompagnement soutenu au plus près de leur réalité quotidienne, matérielle, économique, environnementale. En effet, lors d'un placement en institution, les moyens mis en place dans le cadre de cette mesure de protection de l'enfance diffèrent de ceux des familles que nous pouvons rencontrer. Tant sur le plan des moyens matériels, financiers qu'humains, les enfants évoluent dans un contexte différent voire éloigné de leur réalité familiale. Dans notre volonté de rechercher la collaboration et l'adhésion des familles mais également de préparer les fins de mesures de placement et les retours des enfants au domicile familial, il nous faut alors prendre en compte cette dimension et permettre à la famille d'assumer leurs responsabilités éducatives avec leurs propres moyens et ressources.

b. Une inscription dans le développement de dispositifs innovants d'accompagnement

Au-delà du danger concernant l'enfant maltraité (physiquement, sexuellement, psychologiquement, etc.), la précarité économique, l'exclusion, les inégalités sociales sont autant d'éléments de causalité à prendre en compte dans la définition du danger. Pour ces diverses raisons, la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a remplacé les termes de "*mauvais traitements*" par celui de "*danger*". Ce critère unique retenu dans le Code d'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.) justifie désormais la mise en œuvre d'une intervention administrative ou judiciaire. De plus, cette nouvelle loi apporte des avancées significatives pour les parents par la diversification des modes de prise en charge et une priorité de l'action administrative

sur l'action judiciaire. L'article L.226-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par la loi du 5 mars 2007 précise en outre l'obligation de rechercher en premier lieu la collaboration des parents. Le législateur définit ainsi la place des parents comme centrale au dispositif de placement, incitant les institutions au maintien des liens familiaux.

Parallèlement, afin de répondre aux prérogatives législatives, l'Aide Sociale à l'Enfance souhaitait innover et diversifier ses modes de prise en charge et notamment développer un dispositif qui serait une alternative au placement et à l'A.E.M.O.. L'A.S.E., à l'écoute des réflexions et projets élaborés par des établissements sur le territoire mosellan, a travaillé sur le thème de la diversification des modes de prise en charge et mis en place un comité de pilotage pour développer un dispositif dénommé Service Educatif Renforcé d'Accompagnement à Domicile (S.E.R.A.D.) dont les enjeux sont la promotion du rôle des parents et la préservation des liens "parents-enfants" en évitant la séparation.

Le S.E.R.A.D. est un dispositif d'intervention innovant dit de « placement à domicile » dans un cadre administratif (à la suite d'un contrat passé entre la famille et les services de l'A.S.E.) ou dans un cadre judiciaire (par décision du juge des enfants confiant l'enfant à l'A.S.E.). Le S.E.R.A.D. ne peut pas prendre en charge un enfant au titre d'un placement direct. La mesure S.E.R.A.D. s'est mise en place et s'est ainsi développée sur le territoire tel que prévu dans le cadre du schéma départemental mosellan Enfance Jeunesse Famille 2014-2019 afin :

- *D'améliorer et de diversifier les modes d'intervention auprès de l'enfant et de sortir de la dualité traditionnelle entre le placement ou un suivi en milieu ouvert.*
- *D'accompagner au quotidien l'enfant au sein de sa famille afin de prévenir, de repérer et d'accompagner les difficultés rencontrées par les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.*
- *D'offrir à la M.E.C.S. une palette diversifiée d'interventions privilégiant le maintien des liens parents-enfants.*
- *De répondre avec discernement et réactivité aux situations conflictuelles et urgentes en s'appuyant sur un réseau local et sur les ressources de la M.E.C.S.*

[c. Les différents dispositifs S.E.R.A.D. sur le territoire mosellan](#)

Expérimenté dès 2009, le dispositif S.E.R.A.D. est aujourd'hui dans une phase de développement sur le territoire mosellan avec l'objectif pour le Conseil Général de Moselle de

disposer d'un S.E.R.A.D. sur chaque bassin de vie du département à la fin de l'année 2015, soit à peu près 200 places. Nous pouvons d'ores et déjà dresser un listing des dispositifs existants :

- S.E.R.A.D. de Richemont (Fondation Vincent de Paul)
- S.E.R.A.D. du Centre Départemental de l'Enfance à Metz
- S.E.R.A.D. du Château de Lorry-Lès-Metz (C.M.S.E.A.)
- S.E.R.A.D. du Bassin Houiller (Association Moissons Nouvelles)
- S.E.R.A.D. Les Tilleuls à Vic-Sur-Seille (Association Foyer les Tilleuls)
- S.E.R.A.D. de Lettenbach (Fondation Vincent de Paul)

Actuellement, on peut comptabiliser environ 163 enfants (soit 150 familles) accompagnés dans le cadre de mesures S.E.R.A.D. sur le territoire mosellan. Dès lors, notre positionnement institutionnel s'inscrit dans une volonté associative de :

- Réfléchir à une autre approche du placement en instaurant une nouvelle collaboration avec les parents et les enfants,
- Sortir de la dualité traditionnelle entre le tout placement et le suivi en milieu ouvert,
- Se référer aux dispositions législatives de la loi du 2 Janvier 2002 et du 5 Mars 2007,
- Diversifier les palettes d'intervention afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille,
- S'inscrire dans des dispositifs expérimentés dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental,
- S'appuyer sur le réseau et les ressources locales afin d'en favoriser la connaissance et l'utilisation au profit de l'enfant et de sa famille,
- d'ancrer l'accompagnement de l'enfant dans son environnement et dans sa réalité familiale quotidienne.

d. Une démarche de rencontres, d'informations et de communication

Le cheminement de notre réflexion nous a amenés à rencontrer et à participer à différents échanges avec des acteurs garants de la mise en place de dispositifs types S.E.R.A.D. en Moselle et Meurthe et Moselle. Cela nous a permis de cerner les enjeux d'un tel dispositif au niveau du cadre d'intervention auprès des familles, du cadre budgétaire défini par le département, du cadre organisationnel et pédagogique que cela implique (zone d'intervention, recrutement et formation du personnel, mutualisation des moyens au niveau associatif, logistique.....).

Partenaires associatifs rencontrés :

- S.E.R.A.D. Lorry-Lès-Metz (C.M.S.E.A.)
- S.E.R.A.D. Les Tilleuls (Association Foyer les Tilleuls)
- S.E.R.A.D. Richemont (Fondation Vincent de Paul)
- S.H.E.R.P.A. Nancy (Association REALISE)

Aide Sociale à l'Enfance :

- Participation aux groupes de travail dans le cadre du schéma départemental (Dispositif S.E.R.A.D., élaboration de la charte des familles, soutien à la parentalité, Accueil 72h....).
- Participation aux différentes rencontres dans le cadre du comité de pilotage départemental inter-S.E.R.A.D.
- Mise en place du comité de pilotage S.E.R.A.D. Les prés de Brouck en lien avec l'adjoint au chef de division Aide Sociale à l'Enfance de la Moselle, la responsable du pôle territorialisé de l'A.S.E de Thionville et l'adjointe technique de l'U.T.A.S.I. de Thionville.

Communication et travaux mis en place à la M.E.C.S. :

- Présentation par l'A.S.E. du dispositif S.E.R.A.D. mis en place sur le territoire mosellan à l'équipe pluridisciplinaire de la M.E.C.S.
- Mise en place d'un groupe de travail interne dédié à la conception, l'élaboration et la construction d'un dispositif S.E.R.A.D. adossé à la M.E.C.S. Les Prés de Brouck.
- Réflexion, planification et début des travaux du groupe de travail.
- Présentation à l'équipe M.E.C.S. de la préfiguration prévisionnelle du S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck en termes de construction du projet, d'articulation entre les équipes et de planification de l'avancée des travaux dans le cadre du groupe de travail.
- Présentation aux usagers de la M.E.C.S. de la préfiguration prévisionnelle du S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck en termes d'informations collectives et d'incidences probables sur les différentes unités de vie, notamment en cas de mise à l'abri ou de mise à distance.

2. Le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck

a. Un protocole d'admission défini recherchant l'adhésion de la famille

Dans le cadre de la Protection de l'Enfance, le S.E.R.A.D. est une mesure de placement à domicile qui se met en place à la demande de l'A.S.E. avec l'accord des familles. Pour ce faire, l'A.S.E. reste le principal interlocuteur et coordonnateur que la mesure trouve son origine dans un cadre administratif (contrat administratif entre la famille et l'A.S.E. de 6 mois minimum) ou judiciaire (assistance éducative prononcée par le Juge des Enfants qui confie l'enfant à l'A.S.E. et

fixe la durée de la mesure). Au préalable à tout démarrage d'une mesure S.E.R.A.D., un processus est établi avec une définition et répartition des rôles de chaque intervenant.

- Dans un premier temps, un diagnostic partagé est réalisé avec les familles, le responsable de pôle A.S.E. et les professionnels les plus proches selon la nature de la mesure (**en amont du placement**, Assistant social - référent A.E.M.O. - référent A.S.E., dans le cas d'une A.E.D., **OU, en aval du placement**, équipe A.S.E. - référent A.S.E. – psychologue - équipe de l'établissement – référent établissement). Au-delà de l'implantation géographique du domicile des parents qui est un préalable pour l'A.S.E., des critères d'entrée dans le dispositif ont été définis. Ainsi, les professionnels repèrent le besoin de sécuriser l'enfant sur la vie quotidienne, la capacité des parents à mobiliser leurs compétences parentales, leur capacité à adhérer au projet et à se remettre en question, à prendre les conseils prodigués. Si le parent est collaborant mais qu'il existe un lien pathogène ne permettant pas le maintien à domicile, s'il existe un danger (violence, climat incestueux) combiné à une absence de reconnaissance et/ou une absence de volonté de changement, si une pathologie psychologique des parents et/ou de l'enfant est non parlée et/ou non prise en charge par le biais de soins, la mesure S.E.R.A.D. ne peut pas être envisagée.
- Dans un second temps, une fois que les différents professionnels s'accordent sur l'évaluation de la situation familiale, cette-dernière est présentée au S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck. On assiste ici à une seconde phase de concertation entre tous les professionnels intervenant autour de l'enfant et sa famille. Lorsque tous ces acteurs sont d'accord, le professionnel le plus proche écrit le Projet Pour l'Enfant. Le responsable de pôle A.S.E. reçoit les parents hors la présence du S.E.R.A.D. afin de bien expliquer le cadre de la mesure, notamment l'obligation de mettre à distance l'enfant en cas de danger avéré. Le P.P.E., qui fixe les principaux objectifs d'accompagnement, est signé par les parents. Sur ce projet, il est déjà mentionné que l'enfant sera pris en charge par le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck. Une reprise émotionnelle de ce temps d'entretien s'en suit. Primordiale, elle est souvent réalisée par le professionnel le plus proche, celui qui a pu établir une relation de confiance avec le parent. Ce temps permet de lever certaines craintes que peuvent avoir les parents sur cette mesure et de vérifier leur volonté de collaboration.
- Enfin, une visite de présentation S.E.R.A.D./famille/A.S.E. est organisée. Les parents et l'équipe du S.E.R.A.D. se rencontrent à ce moment pour la première fois. Le S.E.R.A.D. présente à la famille l'ensemble de l'équipe, les locaux du service mais également ceux de la

M.E.C.S. afin que la famille puisse appréhender au mieux les moyens mis en œuvre dans l'accompagnement de leur enfant. L'objectif reste de fixer le cadre de travail. Lors de cette rencontre, le S.E.R.A.D. présente à la famille l'éducateur référent de l'enfant. Le but est de permettre à la famille d'identifier la personne ressource au sein du S.E.R.A.D. qui assurera les interventions régulières tout le long de la mesure. Toutefois, la famille est également informée qu'en cas d'absence de l'éducateur référent, un autre membre de l'équipe peut intervenir, notamment un autre éducateur ou les personnes d'astreintes. Le contrat administratif d'accueil provisoire S.E.R.A.D. avec les parents est ensuite établi par l'A.S.E. avant de "*passer la commande*" au S.E.R.A.D. C'est le document qui officialise administrativement l'intervention entre le parent et l'A.S.E. Il définit la durée, les motifs et les objectifs généraux de l'intervention ainsi que la date de la prochaine ponctuation de la mesure entre l'A.S.E., le S.E.R.A.D. et les parents. Cette nouvelle rencontre, entre l'A.S.E. et les parents, permet de repréciser à la famille les missions de chacun, le service A.S.E. assumant une position d'autorité et de coordonnateur de la mesure. Dans le cadre judiciaire, l'A.S.E. s'appuiera sur l'ordonnance en Assistance Educative pour officialiser l'intervention du S.E.R.A.D. auprès de l'enfant. Ces trois temps (visite des parents au S.E.R.A.D., contrat d'accueil A.S.E., passage de commande) se font le même jour. Une fois que l'A.S.E. et les parents sont en convergence sur les objectifs de travail, le S.E.R.A.D. peut débuter son intervention.

b. Une mise en place progressive du S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck

Le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck accompagne les enfants dans la vie quotidienne en travaillant au plus près des familles par le biais d'un soutien renforcé. Les éducateurs interviennent au domicile afin de maintenir l'enfant dans sa famille en lui assurant les conditions nécessaires à son développement et à sa sécurité, tout en aidant ses parents, ou ceux qui exercent l'autorité parentale, à surmonter leurs difficultés.

Situé au 24, rue Les Prés de Brouck à Thionville, le S.E.R.A.D. est adossé à la M.E.C.S. Les Prés de Brouck dont l'association gestionnaire est le C.M.S.E.A. Les locaux du S.E.R.A.D. jouxtent ainsi l'établissement, une opportunité tant dans la mutualisation des moyens que dans l'articulation entre les équipes de la M.E.C.S. et du S.E.R.A.D. A quelques encablures du centre-ville de Thionville, le quartier reste très accessible pour les familles, bien desservi par les transports en commun. La zone d'intervention du S.E.R.A.D. se concentre sur le bassin Nord-Thionvillois (et ce

dans un rayon de 30 km ou 30 minutes) afin notamment d'optimiser le temps d'intervention des professionnels et d'offrir des interventions éducatives de proximité et fréquentes. Le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck fonctionnera en continu 24h sur 24h, 365 jours par an avec une permanence téléphonique au service du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14 à 18h (hors jours fériés). En dehors de cette permanence, un éducateur et/ou une personne d'astreinte sera joignable à tout moment.

L'ouverture du S.E.R.A.D. sera effective le 1^{er} septembre 2014 et bénéficiera d'une habilitation pour 15 mesures. Celles-ci seront mises en œuvre progressivement à savoir :

- 05 mesures à compter du 1^{er}/09/2014
- 10 mesures à compter du 1^{er}/12/2014
- 15 mesures à compter du 1^{er}/03/2015

Le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck s'adressera à 15 enfants et adolescents de 6 à 18 ans et à leurs familles en priorité du bassin Nord-Thionvillois.

L'organisation des professionnels du S.E.R.A.D. couvrira l'ensemble de la journée (9h-19h) du lundi au vendredi. Cette planification restera toutefois flexible et adaptable aux situations familiales ce qui permettra des accompagnements et interventions hors temps cités précédemment. Des possibilités d'interventions seront également proposées les week-ends et jours fériés toujours selon les situations familiales rencontrées et les axes de travail définis avec eux.

Durant la 1^{ère} période de 3 mois, les interventions auprès de la famille seront principalement effectuées par un chef de service, une éducatrice spécialisée et une psychologue. Le responsable du S.E.R.A.D., déployé par mutation interne, sera exclusivement affecté à l'organisation mise en place et à la mise en route du service, ainsi qu'à la mission de soutien parental et d'interventions auprès des familles. Il sera soutenu dans sa mission d'intervention par une éducatrice spécialisée et une psychologue, qui là encore par le biais d'un redéploiement interne, exerceront en partie sur la M.E.C.S. et sur le S.E.R.A.D.

Ensuite, simultanément à la montée en charge du S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck, l'équipe pluridisciplinaire sera composée d'un chef de service, de trois éducateurs spécialisés et d'une psychologue pour l'accompagnement des 15 mesures. Cette organisation permettra ainsi à chaque éducateur d'être référent de 5 mesures et d'établir un système de coréférence selon les situations familiales et la nécessité d'intensifier l'accompagnement et les interventions. Si l'éducateur référent est identifié comme le principal interlocuteur auprès des familles, le système de coréférence permet

aussi un double regard, des interventions régulières en dépit des absences possibles de l'éducateur référent (maladie, formation, congé...). Le dispositif S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck sera encadré dans sa globalité par la directrice de la M.E.C.S.

c. Les enfants et familles accompagnés par le S.E.R.A.D.

Les enfants qui bénéficient de cette mesure sont issus de familles où un besoin de sécurité en lien avec une notion de danger est identifié mais toutefois compatible avec un maintien de l'enfant au domicile. L'équipe dispensera ainsi des prestations totalement personnalisées principalement sous la forme d'interventions auprès de l'enfant dans son environnement familial et social de manière régulière et non-intrusive :

- Soit dans le cadre d'une mesure alternative dont l'objectif reste d'éviter le placement en établissement, de préserver le maintien du lien tout en développant les compétences parentales.
- Soit dans le cadre d'un accompagnement au retour au domicile familial post-placement en institution afin de stabiliser le travail familial entrepris auparavant au sein des établissements. L'objectif étant de sécuriser ce retour au domicile et d'assurer un relais éducatif progressif aux parents optimisant la réussite du projet de maintien de l'enfant au sein de sa famille.

En lien avec l'A.S.E., dont l'étude de la situation familiale aura permis l'élaboration du Projet Pour l'Enfant, l'organisation concrète de l'accompagnement de la mesure dans le cadre du S.E.R.A.D. sera déterminée à partir du Projet d'Accompagnement Individualisé (avenant au D.I.P.C). Ce projet, élaboré avec la famille et l'enfant, est évalué chaque trimestre avec les services de l'A.S.E et tous les 6 mois avec la famille et l'A.S.E. L'action du S.E.R.A.D. est ensuite construite à partir d'un équilibre entre l'organisation de la famille, le respect de l'intimité et les objectifs de prise en charge définis avec elle et l'A.S.E.

L'objectif est de travailler sur "*ce qui fait danger*" au sein de la famille, notamment ce que l'A.S.E. et/ou le Juge des Enfants attendent des familles et qui est défini dans le Projet Pour l'Enfant. Cela permet ainsi de nommer et de clarifier les éléments de danger et de cadrer l'intervention du S.E.R.A.D. autour d'objectifs concrets.

d. Les objectifs généraux du S.E.R.A.D. Les Prés De Brouck

Selon les situations accompagnées, nos interventions auprès des enfants dans leur environnement familial et social tendront vers des objectifs singuliers. Néanmoins, de par nos différentes rencontres interprofessionnels (A.S.E, autres S.E.R.A.D.), nous pouvons d'ores et déjà entrevoir certaines postures spécifiques à l'accompagnement renforcé à domicile à savoir :

- Une écoute et médiation des malentendus et des conflits pour rendre le dialogue possible et dynamiser la communication intrafamiliale.
- L'établissement de rapports bienveillants afin de désamorcer l'agressivité, les violences et de construire des réponses éducatives adaptées et un relai en cas de crise.
- Un accompagnement des enfants et adolescent(e)s dans leurs difficultés propres indépendamment de celles qu'ils rencontrent au sein de leur famille.
- Un soutien et une aide dans l'organisation des tâches du quotidien notamment dans les aménagements nécessaires à l'évolution des enfants.
- L'accompagnement de la famille dans ses responsabilités relatives à la socialisation, l'insertion scolaire et/ou professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de l'enfant.

L'objectif principal étant de veiller au bon développement de l'enfant dans toutes les composantes de sa vie et d'apporter aide et conseil aux parents afin de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'éducation de leurs enfants. Cet accompagnement visera essentiellement à ce que la famille s'appuie sur ses propres compétences et ressources afin de pallier aux difficultés rencontrées.

e. Nos principes d'actions et d'accompagnement

Les actions mises en place s'inscrivent dans une relation d'aide en recherchant la collaboration de la famille afin de favoriser la levée de certaines difficultés rencontrées. En nous appuyant sur leurs compétences, leur environnement et les institutions de droit commun, il s'agit de conduire des interventions d'aide, de conseil aux familles, de soutien éducatif et de protection, dans leur milieu naturel pour éviter, autant que possible, une séparation de l'enfant et de sa famille.

L'accompagnement s'inscrit dans le respect de la vie privée et dans le respect des droits des parents et de l'enfant. En aucun cas il ne s'agit de faire à la place ou de se substituer à eux, mais d'être à leurs côtés, en tenant compte de leur rôle et en respectant leurs choix de vie. Ces choix

doivent cependant être favorables au développement de l'enfant et être compatibles avec ses besoins et ses droits.

Le S.E.R.A.D. intervient aussi afin de favoriser les attentes des enfants en termes de socialisation, de loisirs et d'épanouissement. Il se veut être un lieu d'écoute confidentiel et d'accompagnement autour de l'éducation, les questions de santé, l'école et les interrogations diverses mais aussi un lieu de rencontres authentiques et sincères afin d'encourager et d'aider les parents à s'appuyer sur leurs potentialités et sur les ressources locales qu'elles soient familiales, associatives ou de droit commun. La recherche d'une collaboration étroite permettant de mobiliser les capacités de chacun dans l'intérêt de l'enfant.

Cette nécessité d'accompagnement soutenu et régulier, combinée à une présence et une observation sur des temps forts de la vie quotidienne, demande du temps mais aussi un investissement très important des différents membres de la famille tant au niveau de la réflexion que des réajustements à mettre en œuvre dans leur quotidien. Nous nous devons donc d'être vigilants quant aux ressentis des familles vis-à-vis des interventions, être à l'écoute et réajuster en permanence nos modes d'intervention pour favoriser une évolution bienveillante.

En effet, la mesure S.E.R.A.D. peut participer à une interprétation d'une remise en cause des capacités parentales. Cette approche peut être perçue de manière violente d'où notre volonté farouche que la famille, les parents se sentent compris, épaulés et non jugés. Ce n'est qu'en s'appropriant leurs objectifs que la famille pourra mettre en place des actions en s'appuyant sur leurs propres ressources et compétences.

3. L'action du S.E.R.A.D. auprès des familles et de leurs enfants

a. Les interventions auprès de l'enfant et sa famille

La fréquence et l'intensité des interventions de l'équipe du S.E.R.A.D. nécessitent un éducateur référent pour l'accompagnement de 5 mesures. Si la fréquence des visites à domicile varie selon les âges, la situation, les besoins et l'organisation familiale, on peut estimer le temps moyen disponible par mesure, toutes interventions éducatives confondues lors de la phase de démarrage, de 7 heures hebdomadaires. A cela peut s'ajouter un temps d'intervention de la psychologue directement auprès des familles. Le décompte des temps d'intervention de l'éducateur référent peut d'ores et déjà s'établir en moyenne pour une prestation minimale à :

- 30 heures de l'activité de l'éducateur pour le travail direct auprès du mineur et de ses parents (au domicile, téléphone, partenariat, synthèse, accompagnement....) à raison de 2 à 3 fois minimum par semaine : soit environ 6 heures par semaine et par famille.
- 5h de l'activité pour le travail indirect (liaisons internes et externes, écrits et démarches diverses).

A travers notre accompagnement, nous tentons de mettre en relief les compétences des familles pour élaborer un projet d'accompagnement individualisé autour de l'enfant. Cet outil permet à la famille de comprendre que nous allons l'épauler mais aussi la solliciter pour favoriser l'évolution de la situation dans son ensemble. Nous serons ainsi amenés à travailler au domicile, à l'extérieur (pour proposer des sorties par exemple) mais aussi dans nos locaux. L'utilisation des différents lieux n'est pas anodine. Certains points sont plus faciles à aborder dans un lieu neutre et parfois, la famille a besoin de se retrouver chez elle, pour mieux se livrer...

En effet, nos interventions ont aussi pour objectif l'écoute de l'expression du malaise et de l'état de souffrance qui habitent les familles : la mise en mots des maux. Cela afin de recueillir un maximum d'informations pour déterminer les antécédents et le parcours ayant abouti aux difficultés rencontrées mais également afin d'accompagner progressivement la famille vers une recherche de solution. L'importance de restituer les démarches qui ont amené une famille et/ou des travailleurs sociaux à proposer une mesure S.E.R.A.D. est une première étape dans un objectif primordial, celui de les accompagner dans une recherche de sens à leur histoire. L'évaluation de chaque situation nous permettra ensuite d'adapter nos interventions au plus près de la problématique familiale mais aussi aux différentes personnalités au sein de la cellule familiale.

De plus, au sein de l'équipe S.E.R.A.D., une psychologue intervient auprès des enfants et de leur famille. Elle rencontrera ainsi chaque enfant et chaque famille dès les premiers mois de la mesure S.E.R.A.D. afin de présenter le cadre de ses interventions et proposer son soutien ou suivi par rapport à des difficultés spécifiques rencontrées. Ce temps thérapeutique non négligeable nous permettra également de travailler en binôme psycho-éducatif auprès des familles et de leurs enfants afin notamment de pouvoir mettre en place un cadre de cohérence et de convergence dans l'accompagnement proposé. Au regard de notre expérience, le regard pluridisciplinaire dans notre action est toujours une richesse dans l'analyse et l'évaluation des situations.

Le travail avec l'enfant induit le travail avec sa famille, mener des rencontres avec les familles (parents, couple parental, couple conjugal, famille élargie,...) afin de dédramatiser, déculpabiliser la situation et tenter d'améliorer les relations avec leur enfant en favorisant l'expression sur leur histoire, leurs souffrances, leur projet. La psychologue peut ainsi proposer des rencontres aux parents et/ou aux enfants dans nos locaux, au domicile ou dans un lieu neutre. En lien avec les éducateurs, elle participe activement à l'évaluation et à l'ajustement du projet d'accompagnement individualisé réalisés avec chaque éducateur référent, le jeune et sa famille.

La psychologue intervient aussi auprès de l'équipe éducative dans un rôle de soutien et d'aide à la prise de recul par rapport aux difficultés accompagnées au sein des familles. Cela permet aux professionnels de ne pas être happés par le système familial, de leur apporter un soutien psychologique individuel et un autre regard participant à l'objectivité de l'évaluation familiale. En effet, la fragilité des situations familiales et les éléments de danger qui peuvent y exister ou émerger sont côtoyés régulièrement par le professionnel. La notion d'équipe prend ici toute sa dimension tant dans la cohésion que dans le soutien mutuel face aux difficultés rencontrées sur le terrain.

b. La gestion des urgences par le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck

L'éducateur référent qui se déplace au domicile de la famille peut être amené à proposer un hébergement en urgence de l'enfant si une situation de danger grave et imminent le nécessite. En cas de crise, une mise à l'abri peut effectivement s'avérer nécessaire d'où le rattachement du S.E.R.A.D. à la M.E.C.S. Les Prés de Brouck. Pour ce faire, nous disposons de 3 lits au sein de l'établissement répartis sur chaque unité de vie. Dès l'admission de l'enfant dans le cadre de la mesure S.E.R.A.D., un temps d'articulation entre l'équipe M.E.C.S. et S.E.R.A.D. est prévu afin de préparer un éventuel accueil de l'enfant sur la M.E.C.S. en cas d'urgence. Ce temps permettra ainsi de transmettre les principales informations concernant l'enfant mais aussi d'anticiper l'unité de vie, le lieu de vie et les modalités d'accompagnement (scolaire, santé, loisirs...) lors de son accueil.

La décision d'interrompre l'accueil au domicile familial est prise en concertation entre l'éducateur, le chef de service du S.E.R.A.D. et la directrice de l'établissement. L'A.S.E. en est informée dans les plus brefs délais par le biais d'un protocole défini (envoi d'une note de crise via fax). La famille est également informée des motifs et des faits ayant fondé cette décision et les objectifs d'une visite à domicile prévue les jours suivants l'interruption de l'accueil de l'enfant. Si cette suspension devient autre que ponctuelle, la modalité de mesure S.E.R.A.D. sera réexaminée par les autorités compétentes (A.S.E, magistrat).

Néanmoins, il convient de définir le terme crise car selon sa nature, la mise à l'abri n'est pas forcément la seule réponse proposée par le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck. Aussi, on peut différencier :

- La crise conjoncturelle : Elle peut se traduire par des difficultés se manifestant de manière brusques, intenses mais de manières exceptionnelles et limitées. Elle laisse donc prévoir une évolution ou une aggravation de la situation familiale. Les réponses peuvent donc être :
 - une mise à l'abri temporaire à la M.E.C.S.
 - une mise à distance à la M.E.C.S. dans le cadre d'un accueil séquentiel planifié et organisé avec l'enfant et sa famille sur une durée donnée. Cet accueil séquentiel peut se réaliser soit en hébergement soit en journée.
 - Des interventions plus soutenues au domicile par l'équipe S.E.R.A.D. en lien avec les différents partenaires.
 - Le recours à un tiers dans le cercle familial proche, dans la famille élargie mais aussi dans le cercle amical ou le voisinage. Ces personnes ayant été rencontrées et identifiées par l'A.S.E. et le S.E.R.A.D. comme des ressources sur lesquelles s'appuyer.
- La crise structurelle : Elle se traduit par une crise profonde et ancrée dans le système familial rendant la séparation inévitable afin de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant. Les réponses seront principalement un accueil temporaire à la M.E.C.S. et un signalement conjoint avec l'A.S.E. à l'autorité judiciaire qui fixera ensuite les modalités d'orientation de l'enfant vers une structure adaptée à ses besoins.

Il est important de noter que la prise en charge S.E.R.A.D. s'arrête dans des situations d'interaction violente à répétition, d'impossibilité à entrer sur le terrain de la famille, de non-collaboration ou de rejet de l'intervention, de fausse collaboration de la part de la famille. La mesure s'arrête également lorsque les objectifs fixés par l'A.S.E. sont atteints.

c. Les types d'intervention proposés par le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck

Les interventions où vit l'enfant sont systématiquement prévues. Elles se réalisent dans différents espaces et peuvent se décliner de différentes manières tout au long de la mesure :

- Les interventions à domicile et sur le réseau social/familial : Selon les situations, l'éducateur intervient au domicile et dans l'environnement familial à raison de

3fois/semaine en moyenne. Il intervient selon les axes de travail définis avec eux et peut intensifier les interventions dans les moments où les familles se sentent le plus en difficultés. Différents outils seront développés durant cette 1^{ère} année de fonctionnement afin de construire nos interventions en lien avec les problématiques accompagnées. Intervenir à domicile est totalement différent du travail traditionnel avec les familles en M.E.C.S. D'où un besoin fondamental d'être sur une analyse régulière des pratiques professionnelles par le biais de temps de supervision et des temps de formation collectifs ou individuels qui alimenteront la création d'outils d'accompagnement autour de la notion de parentalité. Nous pouvons néanmoins déjà nous appuyer sur des outils d'évaluation et d'accompagnement développés par l'équipe psycho-éducative tels que :

- Un référentiel d'évaluation du danger encouru par l'enfant et des compétences familiales : Cet outil sert à objectiver l'appréciation et l'évaluation que l'équipe pluridisciplinaire doit effectuer lors des premiers mois de l'intervention auprès de l'enfant et de sa famille. Il contribue à l'évaluation du projet d'accompagnement individualisé notamment au moment de mesurer l'atteinte ou non des objectifs de l'action et des réajustements nécessaires. Il met ainsi en relation des informations significatives recueillies sur les conditions de vie et des critères définis (Contexte social, dispositions parentales, reconnaissance de la responsabilité, développement de l'enfant, danger physique, danger psychologique....) de telle sorte à produire un regard objectif sur la gravité du danger menaçant l'enfant et sur les ressources parentales pour impulser du changement. Ces critères sont donc des indicateurs de la mise en danger ou non de l'enfant et des compétences parentales. Ils sont tous étalonnés en trois niveaux en s'inscrivant sur une lignée qui va du bien-être de l'enfant, du risque de danger jusqu'au danger avéré. Ce référentiel permet de mieux apprécier la mise en danger de l'enfant, de tendre vers une dynamique de changement en optimisant l'intervention autour de critères précis et d'aider à la prise de décision pour l'équipe pluridisciplinaire.
- Des outils méthodologiques de communication : Les entretiens avec l'enfant et sa famille sont consacrés à l'échange et à l'évaluation autour de la dynamique familiale. Ces entretiens sont primordiaux dans les interventions de l'éducateur référent et dans sa volonté de créer un lien de confiance tant avec l'enfant que sa famille. Ils ont pour objectif de mobiliser les ressources parentales. En effet, nous ne prétendons pas

guérir les familles mais plutôt les amener à trouver en elles des ressources afin qu'elles se "*soignent*" elles-mêmes. Il faut ainsi inclure dans ces entretiens beaucoup d'empathie, de la compréhension, notamment dans la description des symptômes qui restent l'expression périodique d'un dysfonctionnement et peuvent se traduire par une notion de défense à prendre en compte, tel que le repli, l'agressivité, la rupture. Aussi, intervenir pour l'éducateur référent, c'est aussi repérer les systèmes de défense et les respecter. Le mécanisme de défense s'exprime à travers des comportements de survie dont il faut se décentrer car cela reste un symptôme, l'expression d'une souffrance. Quand il y a défense, il y a douleur et souffrance. L'ambition reste de ne pas forcer la communication, d'y mettre beaucoup d'empathie et de proposer aux personnes accompagnées quelque chose qu'elles ne pourront pas refuser, à savoir de moins souffrir. Ces entretiens doivent donc rester authentiques, valorisants (souligner le positif) et permettre avant tout l'évaluation des souffrances.

- Le tableau des souffrances : C'est un outil d'évaluation des souffrances qui se présente sous forme d'un tableau qu'il est intéressant de remplir en compagnie de l'enfant (seul ou avec sa famille) par le biais de couleurs ou d'autres pictogrammes. S'il est indispensable de prendre en compte le temps nécessaire à la création d'un lien de confiance avec les personnes accompagnées afin qu'elles osent s'exprimer librement, ce tableau permet d'indiquer le degré de souffrance dans lequel elles se trouvent dans différents domaines inhérents à leur vie (relations familiales, insertion scolaire et/ou professionnelle, voisinage, réseau familial et amical, vision d'avenir...). L'expression des maux n'est pas le seul objectif du tableau des souffrances. Il permet également à l'éducateur référent d'envisager des pistes d'action avec le jeune et sa famille afin de faire diminuer les souffrances exprimées. Mais les solutions concertées et négociées doivent faire l'objet d'une appropriation par l'enfant et sa famille afin que celle-ci mette en place des actions en adéquation avec ses propres ressources.
- Le génogramme : Plus qu'un simple arbre généalogique, le génogramme consiste dans notre service à une récolte respectueuse et empathique d'informations sur l'histoire du système maternel, du système paternel et des éléments relationnels entre parents et enfants (attachement, loyauté, conflit, maltraitance...). Il participe à la compréhension des histoires auxquelles nous sommes confrontés, à l'acceptation des

personnalités, à l'apaisement relationnel mais surtout à la création d'un lien entre une famille en souffrance et une équipe psychoéducative tentant de l'épauler. Les personnes que nous accompagnons ont hérité de traumatismes qui doivent être identifiés, reconnus, nommés par les familles et enfants accompagnés afin de les aider à s'aider eux-mêmes. Une fois ces problèmes identifiés, il sera ensuite possible de travailler avec la famille.

- **Le schéma de la négociation pour les adolescents** : Cet outil participe à la communication et la compréhension de règles éducatives au sein du système familial. L'adolescence est souvent une période difficile et complexe, autant pour les enfants que pour les parents. Ces derniers se voient obligés d'adapter et de modifier leurs attentes, alors que leurs enfants font l'expérience d'activités d'adultes. Les parents doivent guider leurs enfants durant ces changements et leur assurer une présence solide et rassurante contre laquelle ils peuvent se rebeller sans trop de danger, tout en défiant certaines limites ou restrictions. Aussi, ce schéma (cercle, fleur, maison...) tend à favoriser la communication et l'échange autour des limites et des règles. Pour l'adolescent, il s'agit de connaître les obligations absolues c'est-à-dire les règles non négociables qui peuvent porter sur le respect, la sécurité, le droit à la vie privée... Pour les parents, il s'agit de maîtriser l'art de la négociation et du compromis. Ce qu'on est en droit d'attendre des enfants évolue à mesure qu'ils grandissent. Négocier devient alors essentiel pour résoudre les problèmes et établir de nouvelles règles et limites. Cela exige des concessions mutuelles, de l'écoute, du respect et de la communication. Pour amener les adolescents à coopérer, les parents doivent faire preuve de respect, bien définir les obligations absolues mais négocier d'autres règles, choisir des limites qui sont appropriées et avoir moins de règles que lorsque l'enfant était plus jeune.
- **Les interventions partenariales** : Aller à la rencontre des partenaires scolaires, sociaux, médicaux, associatifs sur le territoire de la famille est une démarche essentielle dans notre action globale. Ils sont et seront multiples, les professionnels œuvrant dans le cadre du le P.P.E., les professionnels divers et différents tels ceux de l'éducation nationale, de la santé, des animations culturelles, de loisirs et sportives, des associations de soutien scolaire, d'aide aux devoirs, des organismes d'insertion professionnelle etc..... Ce travail partenarial doit se faire exclusivement avec l'accord et la participation effective des parents. Bien entendu,

nous définirons avec les différents partenaires et réseaux les rôles et missions de chacun dans le soutien familial afin de ne pas surcharger la famille d'une présence et d'un suivi trop intense d'une multitude d'intervenants qui peut être interprété par les familles comme un contrôle de leurs compétences. Il s'agit de faire du lien pour que l'enfant puisse bénéficier d'un accompagnement cohérent et bienveillant dans toutes les sphères de son quotidien. Cela s'inscrit dans notre volonté de développer le tissu social à proximité de la famille pour dépasser l'isolement et leur permettre de repérer les personnes et/ou associations ressources disponibles dans leur environnement propre.

- **Les interventions collectives** : L'équipe psycho-éducative envisage également des ateliers autour de thèmes de discussions, lectures, jeux, activités culinaires et autres proposant notamment le partage de moments de convivialité et l'aide à l'expression de chacun. Ces ateliers permettent d'aborder toutes les questions liées à la parentalité et aussi de se retrouver, les parents avec d'autres parents mais aussi, à d'autres moments, les parents avec leur enfant. Des sorties à l'extérieur comme la participation à des conférences mais aussi à des manifestations qu'elles soient culturelles, sociales, citoyennes, de distractions ou sportives de la ville de Thionville et des environs, permettent l'ouverture nécessaire pour vivre ensemble des expériences positives et agréables.

d. L'échange d'informations et les évaluations des situations au S.E.R.A.D.

La Loi du 2 janvier 2002 a introduit l'obligation pour les établissements du social et médico-social de constituer un dossier usager unique. Dans ce dossier de l'utilisateur doit se trouver l'ensemble des informations qui le concerne, celui-ci bénéficiant du droit de consulter son dossier selon certaines conditions d'accès en vertu de l'arrêté du 8 septembre 2003¹ relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles.

L'ensemble du personnel du S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck aura ainsi accès au logiciel ACCUEIL, logiciel de gestion des dossiers des usagers utilisé au sein de la M.E.C.S. depuis plusieurs mois maintenant. Outre le recueil de toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte de la situation et de la problématique d'un usager, cet outil facilite la compréhension,

¹ "La communication des informations ou des documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la Loi, s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative".

l'émergence d'un diagnostic, la conception de propositions et de plans d'action et leur évaluation. Il participe également à une efficience de la communication au sein du service, notamment dans l'échange d'informations, la traçabilité des écrits et documents, les comptes rendus de visites et d'entretiens...

De plus, les évaluations des situations seront effectuées à partir :

- des réunions hebdomadaires des éducateurs du S.E.R.A.D. ainsi que des entretiens réguliers et planifiés avec les parents et l'enfant permettant un état des lieux de leur situation. Les réunions seront consacrées dans un premier temps aux situations (échanges d'informations, organisation) puis dans un second temps à la programmation de la semaine.
- des projets d'accompagnement individualisé dont les objectifs seront aussi d'évaluer la situation dans sa globalité en proposant un étayage des entretiens, des pistes de réflexion et d'actions et un réajustement des objectifs si nécessaire.
- du développement de l'enfant, les éducateurs du S.E.R.A.D. appréciant la situation, que ce soit dans l'amélioration de son évolution comme dans le cas d'une stagnation voire d'une aggravation ou une crise ponctuelle qui rend la séparation inévitable.
- des réunions de ponctuation trimestrielles avec l'A.S.E.
- des réunions de synthèses tous les 6 mois avec l'A.S.E. et la famille afin de mesurer l'évolution de la situation.

e. Notre réflexion pédagogique

Outre les formations individuelles des différents membres de l'équipe, enrichissantes pour l'équipe pluridisciplinaire tant dans la réflexion éthique et théorique, la connaissance des nouveaux dispositifs légaux et l'apport d'outils innovants, l'équipe pluridisciplinaire du S.E.R.A.D. a pu s'appuyer également sur une démarche collective par sa participation à de nombreux colloques, forums, journées d'études durant les dernières années. Cela a permis de maintenir une dynamique collective de réflexion, de volonté constante de remise en question et d'amélioration quant à nos principes et modes d'accompagnement des enfants et de leurs familles. Notre réflexion pédagogique se porte sur plusieurs approches théoriques que nous utiliserons en fonction de chaque situation.

- L'approche systémique : Dans cette approche, on peut considérer que la famille est un système et que les enfants et adolescents restent porteurs du symptôme du « malaise familial ». Ils peuvent s'en défendre par la mise en place de mécanismes de défense (agressivité, repli, violence...). Aussi, pour favoriser une quelconque évolution positive, il est indispensable d'associer le projet de la famille au centre du projet de l'enfant. Cette approche donne toute son importance à l'élaboration d'un génogramme. Les entretiens deviennent alors un outil d'évaluation objective de l'évolution relationnelle de l'enfant et de la famille. Mais la famille n'est pas le seul système de cette approche, les enfants en sont un aussi, de même que les organisations qui gravitent autour. Il s'agit donc de travailler la communication entre eux et d'évaluer les différents changements.

- La Pédagogie Non Punitive : Dispensée par Roland COENEN², cette formation nous a dotés d'une méthodologie qui nous permet d'envisager une approche "socio-thérapeutique"³ des situations individuelles et/ou familiales. De ce fait, cela correspond à une volonté de favoriser l'enrichissement de la personnalité du jeune par la création d'un lien thérapeutique où confiance en soi et attachement à l'autre peuvent renaître. Il existe plusieurs définitions de l'humanité, mais toutes possèdent un point commun : la nécessité de vivre ensemble. D'où notre volonté de transmettre des outils relationnels indispensables à la vie en famille et en société. La vision positive de l'individu, de sa famille et de leur symptôme est la base de la P.N.P. Il est ainsi parfois nécessaire de se décentrer des actes commis (sans le tolérer ou l'oublier) afin d'aller à la rencontre de personnes. Décrypter mais surtout comprendre le sens d'un passage à l'acte, à un moment donné et en lien avec une histoire de vie est un incontournable de toute action éducative. C'est à partir de cette compréhension que l'on pourra restituer à la famille une lecture de son histoire afin qu'elle y réfléchisse et se l'approprie. Il s'agit là d'exclure un rapport hiérarchique et des rapports de force mais de créer un rapport authentique avec les personnes accompagnées. L'objectif de sécurité du lien reste primordial.

² Psychothérapeute, chercheur indépendant en sciences humaines, éducateur social spécialisé, directeur du Tamaris, centre pour adolescents à Bruxelles.

³ Eduquer sans punir: Vers une approche socio thérapeutique de l'adolescence et de la délinquance, Roland COENEN, "nous appelons approche socio thérapeutique, toute démarche institutionnelle qui inscrit dans ses objectifs premiers l'évolution de la personnalité par des moyens sociaux et thérapeutiques. La définition des moyens sociaux englobe l'enrichissement de la personnalité du mineur par la création et l'évolution d'un lien thérapeutique – avec lui-même comme avec les autres partenaires de son système familial – dans une recherche de cohérence globale entre intervenants et famille.", P 325.

- Le programme de stabilisation de la famille : Cette approche trouve son origine en Allemagne dans l'accompagnement de familles nécessitant un soutien bien ciblé et une stabilisation après des interventions précédentes. Elle permet d'envisager une prise de contact valorisante avec la famille afin d'enclencher un processus d'aide dont l'objectif est que la famille accède au changement en s'appuyant sur ses propres ressources et compétences. Par le biais d'interventions respectueuses, empathiques, non-intrusives, cette approche tend à la stabilisation et à la reconstruction de la famille, au renforcement des compétences parentales (orienté sur les travaux de Guy Ausloos⁴), à l'amélioration des chances d'évolution des enfants et adolescents, à l'intégration de la famille dans des structures de soutien (partenariat local) et au contrôle de progrès et d'efficacité par les membres de la famille (échelles et indicateurs à destination des professionnels). Le programme de stabilisation de la famille veut permettre une relation harmonieuse entre famille, autorité et S.E.R.A.D. à travers une démarche honnête, sans complaisance ni jugement, dans laquelle aucune personne n'est disqualifiée

- L'aide sous injonction administrative ou judiciaire : Cette approche née des travaux de Guy Hardy permet d'envisager des pistes d'action et la mise en place d'outils dans le soutien et l'aide à des personnes qui au départ la refusent. En effet, les travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues sont souvent amenés à aider une famille à sa demande ou au profit d'un tiers des personnes qui ne souhaitent pas toujours l'être. Guy Hardy et son équipe proposent des pistes d'action afin d'inciter les personnes concernées à quitter leur attitude d'opposition et à s'impliquer dans une relation de soins. Ils ont ainsi élaboré une trame d'interventions et des pistes de réflexion susceptibles d'aider les professionnels à dépasser le paradoxe de l'aide contrainte.

⁴ Les difficultés et les mutations des statuts parentaux, la perte des valeurs traditionnelles, la violence sociale, l'incertitude quant à l'avenir devant le chômage et la maladie, l'évolution des modèles professionnels, etc., déstabilisent les familles qui ont aujourd'hui besoin d'être confortées dans leur parentalité pour accompagner leurs enfants vers l'âge adulte. L'action éducative accompagne ainsi une famille compétente plutôt que rechercher des recettes pour traiter la famille dysfonctionnelle.

Conclusion

L'équipe du S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck veut s'inscrire dans un soutien de proximité avec des parents souvent précarisés (difficultés éducatives, souffrance psychique, isolement social, parcours chaotique et douloureux, rupture.....). Par le biais d'un accompagnement concret et intense dans les différents moments du quotidien, l'équipe psychoéducative du S.E.R.A.D. veut accompagner les parents dans leur fonction éducative et mettre en lumière leurs compétences à partir d'interventions co construites avec eux et d'un travail en réseau mobilisant leurs propres ressources, celles de leur entourage, les partenaires, les dispositifs de droit commun et les services de proximité au bénéfice de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour cela, la phase d'expérimentation, la confrontation des avis, la dynamique de solidarité et d'entraide au sein de l'équipe, les relations fortes avec l'A.S.E., la mise en place d'outils d'intervention participeront au développement progressif du service dans une optique d'efficacité de l'accompagnement proposé afin de restaurer la capacité des parents à gérer l'éducation de leur enfant et leur permettre de s'affranchir des travailleurs sociaux.

Glossaire

- **A.E.D. : Aide Educative à Domicile** ; Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une relation formalisée avec le service de l'aide sociale à l'enfance. C'est une intervention éducative qui s'effectue à la demande des parents ou sur avis d'un travailleur social lorsqu'une famille rencontre d'importantes difficultés sur le plan éducatif pour lesquelles elle n'est pas parvenue à trouver des réponses adaptées.
- **A.E.M.O. : Aide Educative en Milieu Ouvert** ; C'est une mesure d'assistance éducative prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant. L'objectif est que le mineur n'encoure plus de danger dans son milieu familial et de proposer une aide et des conseils aux parents afin de leur permettre de surmonter leurs difficultés.
- **A.S.E. : Aide Sociale à l'Enfance** ; l'aide sociale à l'enfance désigne, en France, une politique sociale menée dans le cadre de l'action sociale, définie par l'article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles. Ce terme désigne aussi le service proprement dit qui met en place cette politique au niveau départemental dans le cadre de la Protection de l'Enfance (soutien matériel, éducatif et psychologique, mesures de prévention, besoins et actions de protection des mineurs, recueil des informations relatives aux mineurs en danger...).
- **C.A.S.F. : Code d'Action Sociale et des Familles**; le code de l'action sociale et des familles est en France un ensemble de dispositions législatives et réglementaires sur l'action sociale et la famille. Ce code organise pour une grande part la solidarité républicaine en direction des familles et de leurs enfants
- **C.M.S.E.A. : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes**, Association sans but lucratif, Son but est de sauvegarder et promouvoir les possibilités d'accès à l'autonomie, à la dignité et à la solidarité pour les personnes en difficulté.
- **D.I.P.C. : Document Individuel de Prise en Charge** ; le document individuel de prise en charge est, en droit français, le document qui doit être remis à toute personne accueillie ou accompagnée par un établissement ou service social ou médico-social soit lorsque la remise d'un contrat de séjour n'est pas obligatoire, soit lorsque l'offre de contrat de séjour a été

refusée. Il a pour vocation à définir les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement de la personne.

- **M.E.C.S. : Maison d'Enfant à Caractère Social** ; établissement social ou médico-social, la maison d'enfants à caractère social accueille pour des séjours de durée variable les enfants et les adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.
- **P.N.P. : Pédagogie Non Punitiv**e ; pédagogie qui tend à un travail avec des enfants perturbés, des familles vulnérables en renonçant au chantage et au renvoi, en établissant des liens nourrissants et cohérents avec la famille et en limitant la sanction à l'exceptionnel.
- **P.P.E. : Projet Pour l'Enfant**; Instauré par la loi du 5 mars 2007, ce document, établi entre les services départementaux et les titulaires de l'autorité parentale, précise les actions qui seront menées auprès de l'enfant, des parents, le rôle des parents, les objectifs visés et les délais de leur mise en œuvre. Ce document mentionne l'institution et la personne chargée d'assurer la cohérence et la continuité des interventions. Le mineur est au cœur du Projet Pour L'Enfant et il est le premier bénéficiaire et destinataire des objectifs fixés et actions développées.
- **S.H.E.R.P.A. : Service Habilité d'Education Renforcée Pour Adolescent** ; Créé en janvier 2012, ce service de l'association REALISE répond aux orientations fixées par le Conseil Général de Meurthe et Moselle et la Direction Territoriale de La Protection Judiciaire de la Jeunesse Lorraine. Il accompagne et soutient ainsi des adolescents de 13 à 18 ans et leur famille au domicile et dans leur environnement familial et social.
- **U.T.A.S.I. : Unité Territoriale d'Action Sociale et d'Insertion** ; Ce service est chargé d'organiser de manière territoriale l'action du département en terme de prévention des difficultés socio-familiales (prévention et traitement du danger) et de prévention de la désinsertion sociale (rétablissement de l'usager dans ses droits, prévention et traitement de la perte d'autonomie des usagers...).